

COMPTES-RENDUS

CHAMBRE DE COMMERCE DE
ST-HYACINTHE

A son assemblée annuelle de la Chambre de Commerce de St-Hyacinthe tenue le 26 mars courant, les élections des officiers pour l'année courante, ont donné le résultat suivant : Président, E. H. Richer, Vice-Président, O. Pagnuelo; Secrétaire, Dr Ostigny; Comité : F. St-Jacques, R. Blanchard, H. T. Chalifoux, J. Laframboise, J. B. Brousseau, G. H. Henshaw, jr., P. Payan, O. Gendron, M. Paul Payan. Le président sortant de charge a fait un rapport des travaux de l'année et a ajouté que les affaires pour la présente ne pourraient présenter un meilleur aspect.

CHAMBRE DE COMMERCE DE JOLIETTE

Le 7 courant, la chambre de commerce de Joliette se réunissait en assemblée spéciale. Etaient présents Messrs J. H. Renaud, président, A. Gervais, P. E. McConville, A. Rivard, J. Guilbault, A. Trudeau, T. Gravel, A. Boucher, C. Labrèche, J. A. Larochelle, Ohs. Leblanc O. Chevalier, N. A. Guilbault, E. Lauzon, et J. J. Provost, secrétaire.

Les questions suivantes firent l'objet des délibérations : d'abord celle concernant les colporteurs et marchands ambulants qui parcoururent les campagnes. Un comité fut nommé pour continuer l'œuvre de protection à accorder aux marchands résidents de chaque municipalité. Le secrétaire fit rapport que déjà plusieurs conseils municipaux s'étaient prévalus de la loi pour tous les marchands ambulants.

Après délibération, il fut résolu de pétitionner le ministre de la justice d'obliger le juge du district de Joliette d'avoir sa résidence en permanence au chef lieu.

La question d'accorder un bonus de \$25,000, à la compagnie du chemin de fer du Grand Nord fut déferée à une autre assemblée.

La question d'une nouvelle station de chemin de fer fut aussi déferée à plus tard sur demande du président, attendu que la Cie du Pacifique Canadien avait promis de faire droit aux demandes du commerce de Joliette.

La chambre délibéra ensuite sur l'utilité d'avoir deux jours de marché par semaine à Joliette, pour les cultivateurs et les négociants; actuellement, il n'y a qu'un jour, le samedi, et cette journée ne suffit pas à la transaction des nombreuses affaires qui se présentent. Il fut décidé de demander au conseil municipal de rechercher les meilleurs moyens d'attirer à Joliette les cultivateurs et les trafiquants, deux jours par semaine, pour leurs ventes et leurs achats.

Quelques nouvelles demandes d'admission furent présentées; après quoi l'assemblée prit fin.

CHAMBRE DE COMMERCE DU DISTRICT
DE MONTRÉAL

Réunion hebdomadaire du conseil, vendredi le 22 mars. Présents : M. H. Laporte, président, au fauteuil; MM. Jos. Contant, G. Boivin, D. Parizeau, L. E. Morin père, L. E. Morin fils, D. Rolland, R. Bickerdike, H. A. A. Brault, U. Garand, A. Aumond, O. Faucher, J. Haynes et S. Côté, secrétaire.

M. J. X. Perrault communique un projet de circulaire destinée à être adressée aux marchands de la campagne, pour les

engager à faire partie de la chambre, la cotisation pour ces membres ne devant être que de \$2.00 par année.

M. Brault, du comité de législation, demande que la question soit remise à une autre réunion, en attendant que le comité étudie quelles seront les limites dans lesquelles les marchands auront à payer \$5. par année.

La circulaire étant amendée de manière à ne pas dire dans quelles limites les membres ne paieront que \$2.00, elle est adoptée sur motion de M. Jos. Contant secondé par M. L. E. Morin fils.

Plusieurs comités rapportent progrès.

Le comité existant avant les élections pour étudier la question d'un nouveau cadastre pour l'île de Montréal, est renouvelé avec les membres suivants : MM. D. Parizeau, G. Boivin, J. X. Perrault, J. Haynes et R. Bickerdike.

Sur motion de M. Brault, le comité du colportage est continué dans ses fonctions pour vérifier si l'information donnée par un correspondant de la Gazette de Montréal au sujet du droit de licence imposé aux colporteurs par le gouvernement provincial, est exacte ou erronée. Ajournement.

COMITÉ SOULANGES ET VAUDREUIL.

Deuxième assemblée des marchands des comtés Soulanges et Vaudreuil, tenue à St-Clet le 23 mars courant, sous la présidence de M. Pierre Doucette, à laquelle assemblée étaient présents une quarantaine de marchands.

A l'ouverture de l'assemblée, M. le président nous donne communication de deux lettres, à lui adressées, une par M. L. H. Paquette, secrétaire des commis marchands de Québec, et l'autre de M. Côté, au nom de la Chambre de Commerce de Montréal, celle-ci nous informant qu'un comité, nommé pour étudier la question du colportage, a fait rapport qu'à la dernière session du parlement à Québec, une loi a été passée donnant le droit à tout conseil municipal d'imposer des licences contre les colporteurs, de cinquante piastres et plus sans montant déterminé, moins cependant les détailliers des produits de la ferme, les boulangers bouchers, les vendeurs de livres de prières et cha-pelets.

Après examen de la lettre de M. Paquette, nous informant de la manière qu'ils ont procédé à Québec, concernant les colporteurs, M. Nazaire Charland se lève et propose, secondé par M. N. Lalonde, que des remerciements soient votés à M. Paquette et aux membres de la Chambre de Commerce qui ont bien voulu mettre la question à l'étude et nous donner tous les renseignements. Constatant les avantages que les conseils municipaux ont de faire des revenus à leur municipalité en taxant tous les colporteurs qui vendent de paroisse en paroisse, il est résolu à l'unanimité que chacun se fasse un devoir d'informer M. le Maire et MM. les conseillers de leur paroisse de la dernière loi passée au parlement, afin qu'ils se mettent en mesure de faire un règlement en conséquence; vu qu'il est un fait établi que ces colporteurs ne donnent aucun revenu là où ils font commerce, au contraire, que les trois quarts du temps l'on n'entend que plaintes par une partie de nos pauvres acheteurs, sans expérience, qui nous disent avoir été trompés par ces colporteurs, sans pouvoir se faire remettre leur argent, tel que la loi leur permet, vu que l'on ne peut avoir ni leur nom ni leur domicile.

M. H. Thauvette prend ensuite la parole, expose à l'assemblée qu'il serait important d'établir le commerce au comptant; ce qui protégerait beaucoup la pratique, surtout les bons payeurs au comptant qui, souvent, sont surchargés sur leurs achats pour balancer les mauvaises dettes, parce qu'il est un fait établi que, du moment que le consommateur achètera au comptant, le marchand deviendra en état de faire ses achats de la même manière, ce qui fera disparaître beaucoup de faillites, et en même temps, rapportera à l'acheteur au moins 10 p. c. de bénéfice.

M. P. Latreille corrobore l'idée exposée par M. Thauvette et dit que, au moins, si on ne peut arriver au commerce strictement comptant, vu les mauvaises années que nous traversons, nous devrions au moins raccourcir les termes du crédit, tel que le commerce se pratique à la ville, en faisant régler les pratiques tous les trois ou six mois, au lieu de tous les ans, comme ça se pratique aujourd'hui.

Les deux questions sont soumises à l'étude d'ici à la prochaine réunion, qui aura lieu au Côteau Station, le 23 mai prochain, en la résidence de M. N. Latreille, à 1 h. P.M. et il est entendu que, à cette assemblée, l'on se formera en association régulière.

Des votes de remerciements sont ensuite votés à M. P. Bissonnette, pour avoir eu la si bonne idée de faire notre union de commerce et à M. le Président pour la manière habile avec laquelle il dirige les affaires.

BOARD OF TRADE

Réunion hebdomadaire du conseil du Board of Trade, le 26 mars, sous la présidence de M. Jones A. Cantlie. Etaient présents : MM. John Torrance, John McKergow, Ohas, F. Smith, Geo. Hague John T. McBride, Wm McNally, James Crathern, H. Miles, A. Nicol, James E. Rendell, D. Robertson et G. F. C. Smith.

Le comité choisi pour assister à l'assemblée des citoyens convoquée par le comité des finances municipal, au sujet du projet d'une exposition internationale, fait rapport : que cette assemblée a approuvé le projet et adopté une résolution recommandant au Conseil de Ville de voter \$100,000 aussitôt qu'il y aura \$400,000 de souscrit par les citoyens.

En réponse à la demande faite au gouvernement, s'il y aurait des changements faits dans les taux de péage pour les canaux Welland et du St-Laurent; le département des chemins de fer et des canaux a répondu que le gouvernement ne se proposait pas de faire aucun changement.

Une lettre reçue de la chambre de commerce d'Halifax demande des informations au sujet de la coutume suivie ici au sujet du déchargement des steamers. Les marchands d'Halifax se plaignent de l'habitude qu'ont les compagnies de navigation de décharger le fret sans en avertir les consignataires.

Le marchand ne peut être tenu responsable des marchandises avant qu'il ait eu au moins le temps de prendre livraison. Le secrétaire devra transmettre à Halifax les renseignements demandés.

La chambre de Halifax demande aussi la coopération du Board of Trade, pour faire allonger les heures de bureau de la douane. Elle ne voit pas pourquoi on ne pourrait pas payer les droits de 9 h. a. m. à 4 h. p. m. et prendre livrai-